



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01399**

DE : **MME KWAN (VANCOUVER-EST)**

DATE : **LE 30 MAI 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HON. AHMED HUSSEN**

---

Réponse du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Réfugiés**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît que le Programme des prêts aux immigrants devrait être mieux harmonisé avec les objectifs du gouvernement en matière d'intégration et de politiques pour les réfugiés. Le Ministère étudie les réformes et les changements stratégiques possibles pour le Programme des prêts aux immigrants, tout en prenant en considération les priorités financières du gouvernement du Canada.

Le Programme des prêts aux immigrants existant constitue une source de financement disponible pour les réfugiés qui sont sélectionnés aux fins de réinstallation, mais qui ont peu de ressources financières personnelles et ne peuvent pas avoir accès aux établissements de prêts traditionnels. Les prêts alloués en vertu de ce programme servent à couvrir les frais de voyage et peuvent être demandés, une fois au Canada, pour aider à couvrir les frais d'établissement. Les bénéficiaires de prêt qui ont des difficultés à effectuer les paiements peuvent demander un report de remboursement, pouvant aller jusqu'à 24 mois additionnels, et peuvent, en tout temps, demander une révision de leur entente de remboursement. Le taux d'intérêt est faible : il est de 1,14 % à l'heure actuelle.

Le gouvernement traite les réfugiés de toutes nationalités de façon égale en ce qui a trait à l'aide qu'il leur apporte par le biais des programmes gouvernementaux. Le gouvernement a pris par le passé des mesures spéciales pour répondre efficacement aux circonstances exceptionnelles, ou pour accueillir les populations qui ont des besoins particulièrement importants. Par exemple, les frais de transport ont été couverts pour les Syriens qui sont arrivés dans le cadre de l'opération Réfugiés syriens, dont bon nombre ont pris des vols spécialement nolisés. De plus, les frais de voyage ont été levés pour les survivants de Daech venus au Canada aux fins de réinstallation en 2017.

De plus, les services offerts aux réfugiés diffèrent de pays en pays. Alors que certains pays n'exigent pas le remboursement des frais liés au transport, le Canada offre une aide que peu de pays offrent. Par exemple, le Canada offre aux réfugiés une aide financière directe par l'entremise de prestations de soutien du revenu mensuelles et leur donne accès à des soins de santé et à une formation linguistique gratuite.

Dans le cadre de l'engagement pris par le Canada visant à renouveler et à élargir le programme de réinstallation des réfugiés, le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) a rétabli, le 1<sup>er</sup> avril 2016, les niveaux de couverture offerts avant 2012. Il a ensuite été élargi le 1<sup>er</sup> avril 2017 de façon à couvrir les coûts de certains services médicaux offerts avant le départ. Ces services comprennent l'examen médical aux fins de l'immigration ainsi que certains vaccins et le soutien médical nécessaire pendant le transport, pour les réfugiés sélectionnés aux fins de réinstallation au Canada. Le coût de l'examen médical aux fins de l'immigration et du soutien médical pendant le transport était auparavant ajouté aux prêts des réfugiés. La couverture élargie aide à alléger le fardeau financier qui pèse sur les réfugiés réinstallés étant donné qu'ils n'auront plus à payer pour ces services. Au Canada, le PFSI fournit des soins de santé de base, des soins de santé supplémentaires et une couverture relative aux médicaments sur ordonnance à tous les bénéficiaires admissibles, y compris les réfugiés réinstallés, jusqu'à ce qu'ils soient admissibles au régime d'assurance-maladie provincial ou territorial.

En termes d'augmentation du financement pour l'appui à l'intégration des réfugiés (notamment les services de santé mentale, la formation linguistique et la garde d'enfants), toutes les personnes protégées et tous les résidents permanents, y compris les réfugiés, peuvent se prévaloir de toute une gamme d'aides et de services financés par le Programme d'établissement. Les services sont fournis par un réseau diversifié de plus de 500 organismes fournisseurs de services dans tout le Canada, à l'exception du Québec. En 2017-2018, le Ministère investit plus de 690 millions de dollars pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants, y compris les réfugiés, en matière d'établissement (en dehors du Québec). En outre, pendant la même période, des fonds supplémentaires doivent être attribués aux services d'établissement. Le programme vise à favoriser la pleine participation des nouveaux arrivants à la vie économique, sociale, culturelle et civique du Canada.

En plus du PFSI, les réfugiés bénéficient également d'une aide en matière de santé mentale par le biais du Programme d'établissement, y compris des programmes de santé mentale pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les réfugiés, favorisant la santé et le bien-être, l'indépendance et l'intégration communautaire. Les fournisseurs de services d'établissement offrent un appui et un aiguillage vers les services locaux pour aider les nouveaux arrivants en situation de crise. En outre, ce

programme est en place pour former les travailleurs de l'établissement afin qu'ils soient en mesure de détecter les problèmes de santé mentale et d'aiguiller les personnes vers les ressources appropriées.

Le Ministère collabore avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec des organisations telles que l'Association canadienne pour la santé mentale et le Centre de toxicomanie et de santé mentale afin d'élaborer des ressources pour aider les fournisseurs de services d'établissement, de services sociaux et de soins de santé à fournir des services aux réfugiés. Le Ministère fait également participer l'Agence de la santé publique du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada afin de favoriser l'amélioration du soutien en matière de santé mentale par et pour les immigrants, les réfugiés et les groupes ethnoculturels et racialisés.

Environ 36 % du financement fédéral destiné à l'établissement sont dépensés chaque année pour la formation linguistique offerte par le biais des Cours de langue pour les immigrants au Canada. En outre, 67 millions de dollars additionnels ont été dépensés dans les services d'établissement fédéraux en 2016-2017, ce qui incluait la formation linguistique. Plus de 7 300 places de formation linguistique ont été ajoutées dans tout le Canada (à l'extérieur du Québec) afin de répondre aux besoins du nombre accru de réfugiés. De plus, le Ministère a accru les services de soutien tels que la garde d'enfants, qui facilite la participation des nouveaux arrivants à la formation linguistique. Le Ministère continue de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'élaborer une approche nationale coordonnée pour la prestation des programmes de formation linguistique pour l'établissement destinés aux immigrants adultes.

Le programme Travailleurs de l'établissement dans les écoles a également augmenté le nombre de travailleurs en place dans tout le pays, le faisant passer à plus de 500 travailleurs à 3 000 emplacements. Le nombre de travailleurs de l'établissement arabophones aidant les jeunes et les familles a aussi augmenté.